

INHIBITION EN PSYCHIATRIE

Définition du mot Inhibition en psychiatrie

Concept initialement physiologique et neurophysiologique, d'un processus actif et passager de freinage ou de suspension d'une fonction, qui a ensuite été appliqué, de manière souvent ambiguë, à l'activité psychique, surtout émotionnelle, et à ses troubles.

Ses acceptions sont diverses : comportementalistes, éthologiques, psychodynamiques, ces dernières comportant la notion d'un conflit intrapsychique générateur d'angoisse et aussi d'inhibition réductrice du moi (S. Freud). Quel qu'en soit le processus, l'inhibition s'observe dans les états dépressifs, où elle fait partie du syndrome de ralentissement (D. Widlöcher), et aussi chez les psychasthènes, les émotifs, les timides (p. ex. en face d'une situation éprouvante). En gériatrie, une modification de l'environnement habituel peut inhiber, chez le sujet, les données sociales apprises. En pathologie générale, l'inhibition comportementale est parfois considérée comme préventive de la destruction, du "nivellement entropique" avec l'environnement (H. Laborit).

© <http://www.psychologies.com/Dico-Psycho/Inhibition-en-psychiatrie>